P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Mercredi 17 juin 2020
En visioconférence : https://meetingsemea5.webex.com/meet/sidibe
14h00

Date de convocation :
10 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24
PRESENTS = 14
VOTANTS = 14

Présents titulaires : P.ANDRIOT, P.DZIEGIEL (arrivé à 14h15- départ 15H10), S.DELONG, R.DIDIER, N.FUERTES, P.GARIOT, A.LAMBERT, D.THIEBAUD, B.CARBILLET, E.DARBOT, JP.GARNIER, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, F.GIROD (arrivé à 14h15), S.COEURDASSIER (arrivée à 14h40)

Représentés :

Présents suppléants :

Excusés : JM.RABIET

Assistaient à la réunion :
Parlementaire :
CDT:
Invités :
Équipe PETR : S.SIDIBE, E.PROBERT, K.HURSON

L'an DEUX MILLE VINGT, le dix-sept juin à 14 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD. Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique THIEBAUD ouvre la séance.

A noter, qu'au vu de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le comité syndical peut délibérer valablement en cette période d'urgence sanitaire dès lors que le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté, même à distance. Le quorum est donc atteint à partir de 9 membres.

Madame Patricia ANDRIOT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020 2
2. DECISION DU PRESIDENT 2
3. DELIBERATION : CESSION DES TERRAINS DES DOMAINES TOURISTIQUES CADRE DU RETRAIT DU DEPARTEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LANGRES – LANGRES DEVELOPPEMENT 3
4. DELIBERATION : AVENANT CONVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC POLE HEBERGEMENT ET RESTAURATION DE LA VINGEANNE 4
5. DELIBERATION : RENOVATION DES CHALETS DE LA VINGEANNE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX 5
6. QUESTIONS DIVERSES 6
6.1. Présentation des résultats de la démarche de formation-action conduite avec les trois offices de tourisme 6
6.2. Calendrier prévisionnel installation du Comité Syndical du PETR du Pays de Langres 7

M. THIEBAUD évoque la réunion d'information organisée avec les membres du Comité syndical du 5 mai 2020 ce qui a permis d'échanger sur la crise sanitaire lié au COVID-19 et des missions assurées pendant la période de confinement. A noter qu'une réunion avec les Présidents d'EPCI a été menée le 26 mai afin déchanger sur les solutions d'accompagnement aux entreprises mises en place par les EPCI.

1. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2020

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 mars 2020.

Délibération n°2020_026 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 mars 2020

Votants	Contre	Pour	Abstention
12	0	12	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 9 mars 2020.

2. DECISION DU PRESIDENT

- **Mise a disposition de terrain par la CCAVM au PETR pour l'aménagement de Langres Sud (Entreprise Berthet)**
- **Etude mobilité – attribution marché**
- **Profils baignade – attribution marché**
- **Mise en place ligne trésorerie pour le paiement des travaux du Centre de démantèlement à Chalindrey**
- **Tarif de location d'espace meublé de coliving – logement de Champigny les Langres**
- **Demande de subvention ingénierie territoriale Conseil Régional Grand Est**

- **Demande de subvention ingénierie économique FNADT**
- **Activités accessoires Fête des associations 2020**
- **Tableau des effectifs – prolongation du CDD de Noémie Dongois**

3. DELIBERATION : CESSION DES TERRAINS DES DOMAINES TOURISTIQUES CADRE DU RETRAIT DU DEPARTEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LANGRES – LANGRES DEVELOPPEMENT

Délibération n°2020_027 - Objet : **Cession des terrains des domaines touristiques cadre du retrait du Département du Syndicat Mixte du Pays de Langres – Langres Développement**

Votants	Contre	Pour	Abstention
14	0	14	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Haute-Marne fixant les conditions de retrait du Département du Syndicat Mixte du Pays de Langres – Langres Développement en date du 21 octobre 2016 ;

Sous réserve de la décision du Conseil départemental de Haute-Marne en Commission permanent de juillet 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver la cession des 26 terrains à l'euro symbolique sans versement, par le Conseil départemental de Haute-Marne au profit du PETR du Pays de Langres sur les communes de Bannes, Charmes et Peigney, ainsi énumérés, à savoir :

Commune	Parcelle	Superficie	Commentaire
BANNES	A n°1438	1 346m²	Sud-est du lac bord voie ferrée Langres
	A n°1439	4 537m²	
CHARMES	A n°1127	1 443m²	Sud ouest bordure du lac et voie ferrée Langres
	ZA n°38	73 590m²	Terre agricole – Nord ouest de la commune
PEIGNEY	AL n°162	28 030m²	Coté Est du camping – solarium
	AL n°169	175m²	Face ouest du camping – connexe propriété du PETR
	AL n°198	1 455m²	Bande le long du camping
	AL n°224	Pour partie des 11 466m²	Pour partie car présence du CCHM et du futur projet de l'association du club d'avirons
	AL n°225	81m²	Entre Corsaire et Solarium –côté Est du camping, de l'autre côté de la route
	AM n°21	126m²	Voirie devant le bâtiment Corsaire

	AM n°51	140m²	Proximité du parking côté Voiliers
	AM n°133	260m²	Bande le long du camping
	AM n°136	115m²	Escalier
	AM n°145	97m²	Escalier
	AM n°155	100m²	Escalier
	AM n°156	114m²	Escalier
	AM n°180	115m²	Connexe à une propriété du PETR
	AM n°189	489m²	Accès potentiel à une grande parcelle
	AM n°205	8m²	Proximité parking Côté Voiliers
	AM n°206	44m²	
	AM n°210	85m²	
	AM n°211	8m²	
	AM n°212	163m²	
	AM n°213	859m²	
	ZD n°35	5 710m²	Proche CNL
	ZD n°46	13 139m²	Connexe propriété du PETR

- autoriser le Président à signer tous les actes de cession et autres pièces utiles à la mise en œuvre de l'objet.

4. DELIBERATION : AVENANT CONVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC POLE HEBERGEMENT ET RESTAURATION DE LA VINGEANNE

Délibération n°2020_028 - Objet : **Avenant 5 DSP Résidence de Tourisme de la Vingeanne**

Votants	Contre	Pour	Abstention
14	0	14	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Convention de Délégation de Service Public de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne en date du 8 août 2013 et ses avenants 1 à 4 ;

Considérant l'interrogation de Mr BAUDE, le gérant, en date du 19 mai 2020, demandant un report du loyer ou une baisse significative au vu du contexte de la pandémie COVID 19 qui lui semble bien compromettre la saison touristique ;

Pour rappel, les modalités de paiement sont les suivantes :

	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Années 6 et suivantes	16/11/2018 au 15/11/2019	16/11/2019 au 15/11/2020	16/11/2020 au 15/11/2021	16/11/2021 au 15/11/2022	16/11/2022 au 15/11/2023	16/11/2023 au 15/11/2024	16/11/2024 au 15/11/2025

Redevance	62 875 €	62 875 €	62 875 €	62 875 €	62 875 €	62 875 €	62 875 €

Pour 2020, l'annuité s'élève à 62 875 € et le versement s'effectue par moitié avant le 15 juillet et avant le 30 septembre.

Il est demandé au Comité Syndical de se positionner.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- proposer un report de l'annuité 2020 sur les 5 années restantes de la DSP ;

	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Années	16/11/2019 au 15/11/2020	16/11/2020 au 15/11/2021	16/11/2021 au 15/11/2022	16/11/2022 au 15/11/2023	16/11/2023 au 15/11/2024	16/11/2024 au 15/11/2025
Redevance	0 €	75 450 €	75 450 €	75 450 €	75 450 €	75 450 €

- modifier l'article 1 de l'avenant 4 de la Convention de DSP Pôle d'Hébergement et de restauration de la Vingeanne ;
- autoriser le Président à signer l'avenant n°5 de la DSP Pôle d'Hébergement et de restauration de la Vingeanne.

5. DELIBERATION : RENOVATION DES CHALETS DE LA VINGEANNE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Délibération n°2020_029- Objet : **Rénovation de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne – Avenant marchés de travaux**

Votants	Contre	Pour	Abstention
14	0	14	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n°2018-040 en date du 19 mars 2018 actant la demande de financement – réhabilitation Résidence de Tourisme de Vingeanne ;

Vu la délibération n°B2019-010 en date du 25 février 2019 actant l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne ;

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que 3 marchés de travaux ont été attribués pour la rénovation de 20 chalets à la Résidence de Tourisme de la Vingeanne, selon les conditions suivantes :

- Lot 1 – Revêtements de sols et murs, attribué à l'entreprise VITREY FACADES ET BOIS pour un montant de 91 096,40€HT,
- Lot 2 – Plomberie, attribué à l'entreprise MORISOT pour un montant de 100 000,00€HT,
- Lot 3 – Menuiserie Ameublement et Electricité, attribué à l'entreprise VITREY FACADE ET BOIS pour un montant de 99 914,20€HT.

Soit un montant total des marchés de travaux de 291 010,60€HT pour la rénovation de 20 chalets, représentant un coût unitaire moyen de 14 550€HT par chalet.

Des modifications ont été apportées en cours d'opération, engendrant des plus ou moins-values pour chacun des lots.

Il est proposé au Comité Syndical de modifier le montant de chacun des marchés, afin de permettre la rénovation de 20 chalets, sans modifier le montant global :

Lots	Entreprises	Montants marchés	Nouveaux montants	Variations
Lot 1 – Revêtements de sols et murs	VITREY FACADES ET BOIS	91 096,40€HT	93 800,00€HT	+2 703,60€HT +2,97%
Lot 2 – Plomberie	MORISOT	100 000,00€HT	82 500,00€HT	-17 500,00€HT - 17,50%
Lot 3 – Menuiserie Ameublement et Electricité	VITREY FACADES ET BOIS	99 914,20€HT	114 710,60€HT	+14 796,40€HT +14,81%
		291 010,60€HT	291 010,60€HT	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver l'avenant aux marchés de travaux tel que présenté,
- autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Présentation des résultats de la démarche de formation-action conduite avec les trois offices de tourisme

Le PETR du Pays de Langres a porté une formation action sur l'identité de la destination du Pays de Langres avec les trois Offices de Tourisme du territoire.
Les résultats ont été présentés en séance.
M. Dominique THIEBAUD rappelle que cette démarche a été initiée en vue de mettre en place un travail commun entre les offices de tourisme. C'est un premier pas qui doit se traduire par des actions concrètes.
M. William JOFFRAIN rappelle que l'objectif était de réfléchir et travailler sur une communication touristique commune : qui on est réellement ? quel public on souhaite attirer ? comment est-ce qu'on leur parle ? Les trois offices de tourisme ont vraiment collaboré ensemble. Une cohésion de groupe s'est construite au fur et à mesure des dix jours de formation. L'œil du prestataire extérieur a compté également.
M. François GIROD salue le travail du prestataire extérieur. Le travail a demandé de porter la réflexion par rapport aux autres territoires français. Cela a été un travail commun utile.
Emmanuel PROBERT expose les résultats de la démarche (document annexé).
Le constat : 3 offices de tourisme qui travaille une cible : Langres et Ville d'art et d'histoire / Fayl-Billot et vannerie / Bourbonne Les Bains et thermalisme. La MDT valorise des cibles à l'échelle départementale. Le Parc national arrive sur le territoire. Avec tout cela, le message est brouillé. L'objectif cherche à préciser la communication, qu'est-ce que l'on valorise en priorité ? affiner le discours (éviter l'annuaire), être sélectif, travailler les contenus (vidéos, sons, photos). Cela doit aboutir à une base commune qui servira aux partenaires et prestataires touristiques. Ce type de communication nécessite un positionnement par rapport à la concurrence. L'image de marque a été précisée : comment on est perçu par les autres ? Territoire vert, Thermalisme, Diderot, Eau, Ville fortifiée, Vannerie, Forêt.
Les cibles de clientèle choisies : sénior, couple, famille avec enfants, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, curistes, visiteurs, camping caristes.
Les choix ont été faits en cohérence avec la marque départementale Respire, Inspire.

Le choix du slogan travaillé est le suivant : Langres et son pays.
Ce travail n'efface pas la communication de chaque office.
Dans le document, il y a une bibliothèque de mots à utiliser. Tout l'enjeu dans l'écriture est de trouver un ton, raconter une histoire, etc.
Les actions à mettre en place rapidement : une carte mettant en avant les musts, un magazine de destination, la bibliothèque de vidéos, sons, etc.
M. Nicolas FUERTES se demande pourquoi on n'insiste pas plus sur l'encyclopédie et les savoir-faire et le Parc national.
M. Pierre GARIOT indique que la démarche a été très intéressante de l'avis de Philippe GILLOT. Ce travail permet de compléter le travail mené par Trace TPI sur l'élaboration du schéma touristique 2014-2024. Le travail sur les segments de clientèle est intéressant et les grands axes à mettre en avant : nature, patrimoine, Diderot, Encyclopédie, savoir-faire. Il faudra être attentif sur un travail de collaboration avec le Parc national, qui aura sa propre communication.
M. Romary DIDIER salue le travail réalisé. Il est surpris de ne pas voir apparaitre la cible des touristes de passage et la source de la Meuse.
M. William JOFFRAIN indique que c'est la cible des visiteurs et l'eau est un marqueur identitaire large, qui sera décliné suivant les spécificités de chaque territoire. Il indique qu'il faudra effectivement se raccrocher à la communication du Parc national de forêts.
Mme. Patricia ANDRIOT rejoint la remarque que la question des savoir-faire ne soit pas plus marquée à connecter avec Diderot et l'Encyclopédie. Toute la difficulté de l'exercice est que chaque micro-territoire s'y retrouve, mais pour autant il faut globaliser pour une portée européenne. Cela nécessite de faire des choix.
M. Dominique THIEBAUD indique que c'est un document qui est amené à évoluer. Il est important de poursuivre le travail d'échanges entre les trois offices de tourisme. Le slogan doit recueillir une approbation, même s'il y aura des base ligne.
M. Nicolas FUERTES demande si les actions sont à sortir pour 2021. C'est confirmé.
M. François GIROD rappelle que c'est un document cadre. Le slogan doit être court et simple.
M. Nicolas FUERTES pense que l'intitulé est trop générique : Langres et son pays.
M. Pierre GARIOT propose de travailler des sous-titres, un slogan trop long est inaudible.
Emmanuel PROBERT précise que si le slogan parait un peu « sec » il pourra être habillé par des images totémiques, des messages qui viennent compléter le slogan.
M. Romary DIDIER est d'accord sur le fait que le slogan doit être court mais insiste sur le fait que le terme doit être qualifié pour se démarquer.
M. Eric DARBOT salue le travail qui a été fait. Il rejoint l'analyse de M. Pierre GARIOT. M. Eric DARBOT se demande comment fonctionne les moteurs de recherche. Le slogan Langres et son pays est-il suffisamment évocateur.
Emmanuel PROBERT indique que la sélection des mots a été travaillée via les moteurs de recherche pendant la formation.
M. William JOFFRAIN rappelle que Langres et son pays doit être reconnu pour ce qu'il est sans qu'il y ait besoin de mots complémentaires. A noter le mot associé à Langres est Fromage, bien plus que Diderot et l'Encyclopédie.
Emmanuel PROBERT indique qu'il faut se projeter dans la tête (envies, aspirations) des touristes que l'on souhaite attirer. Le magazine de destination peut aussi servir à une communication d'accueil de nouveaux habitants.
Mme. Suzanne COEURDASSIER indique qu'il faut axer la communication sur le fromage, si c'est ce qu'il interpelle les gens.
M. Dominique THIEBAUD souligne que le travail du prestataire est important pour apporter un regard extérieur.

6.2. Calendrier prévisionnel installation du Comité Syndical du PETR du Pays de Langres

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Installation des Conseils communautaires au plus tard le **17 juillet** (fenêtre de tir entre le 10 et 17 juillet),
- Seconde réunion du Conseil communautaire avec élection des délégués au PETR au plus tard le **14 août**,
- Installation du Comité Syndical du PETR avec nouveaux membres élus : **au plus tard le 25 septembre.**

La CC des Savoir-Faire a calé ses conseils les 16 et 23 juillet ; la CC Grand Langres et la CCAVM le 16 juillet.

Il est indiqué qu'il serait préférable que le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres soit installé fin juillet maximum. Ce serait bien que les CC suivent l'exemple de la CCSF pour que les délégués du PETR soient élus rapidement.

Mme Patricia ANDRIOT pense qu'il est important que le PETR se mette en ordre de marche pour répondre aux possibilités offertes par le plan de relance. Une rencontre avec la Préfète pourrait être bienvenue.

M. Eric DARBOT souhaite aussi aller vite sur le calendrier au regard des semaines d'attente.

M. Dominique clôture la séance à 16h00.

Monsieur Dominique THIEBAUD
Président du PETR du Pays de Langres

DOMINIQUE THIEBAUD
2020.06.26 15:47:54 +0200
Ref:20200626_085335_1-2-O
Signature numérique
le Président